

# Médiation conjugale en



© Amour, Elis Wilk, série Réveils, technique mixte, acrylique et monotype sur papier peint, 2011. En savoir plus : <http://eliswilk.ultra-book.com>

# milieu carcéral

Incarcérés dans le même centre de détention, M. et Mme A. bénéficient d'un espace de médiation conjugale, qui permet de « passer par le couple » pour rencontrer le sujet criminel et de « passer par le sujet » pour rencontrer le couple criminel.

Psychologues en milieu carcéral, notre pratique nous conduit à rencontrer de nombreux patients avec lesquels nous travaillons la dynamique du passage à l'acte. Le centre de détention où nous intervenons accueille des hommes mais également des femmes condamnés à de longues peines.

Dans ce contexte, pour qu'une prise en charge reste confidentielle et rassurante, nous devons rester vigilants à ne pas entamer des suivis individuels avec deux conjoints incarcérés.

Lors d'une synthèse, nous avons évoqué les suivis individuels de deux conjoints incarcérés, qui posaient des difficultés : chacun semblait parasité par les agissements et les prises de positions de l'autre au point qu'il leur était impossible de parvenir à une élaboration. Cette situation altérerait toute capacité de mentalisation. Cette problématique a fait émerger une réflexion sur l'intérêt d'un espace de médiation de couple, qui prenne en compte le milieu spécifique de la carcéralité, où hommes et femmes ne peuvent se croiser durant la journée. Qu'est-ce qu'un couple derrière les barreaux ?

## LE COUPLE DERRIÈRE LES MURS

En France, seuls quelques centres de détention accueillent le temps de leur peine des couples légitimes condamnés

le plus souvent pour la même affaire. Dans certains cas, le passage à l'acte, la divulgation des faits, le procès, les stratégies de défense ont fait éclater la dimension conjugale. Pour d'autres, le choix de poursuivre ensemble s'est imposé « pour le meilleur et pour le pire ».

Dès lors, comment envisager la conjugalité, chacun purgeant sa peine dans sa cellule ? Comment être ensemble après les actes commis ? C'est à l'aune de ces questions que l'espace de médiation de couple prend tout son sens.

Hommes et femmes sont incarcérés dans des bâtiments distincts et ne sont pas autorisés à se croiser. Ils bénéficient de deux heures et demie par semaine de parloir intérieur, au cours desquelles les discussions peuvent être difficiles. Le moindre problème se transforme rapidement en catastrophe, sans issue.

Car, même si les thèmes restent les mêmes, la scénographie de la dispute en milieu carcéral est particulière.

La relation conjugale ne se limite pas au parloir. Des échanges ont en effet lieu par courrier ou verbalement mais à distance (la femme sur le terrain de sport et l'homme à la fenêtre de sa cellule par exemple). Ces échanges reposent aussi sur un ensemble de codes et de petits signes à distance. Au cours du parloir hebdomadaire (le vendredi), doivent donc être réglés les éventuels conflits, les malentendus (au sens propre et figuré compte tenu de la nature des communications) de la semaine écoulée. La prison accentue des problèmes bien souvent minimes qui auraient facilement pu être réglés par une discussion rapide.

La mise en acte des conflits passe par exemple par le silence, l'absence de courrier, la privation.

Une épouse peut également signifier sa colère en se rendant au parloir en pantalon et pull à col roulé, indiquant ainsi à son époux qu'il ne doit espérer aucun rapprochement durant cette visite, une manière de le punir. L'adaptation au milieu carcéral s'exprime jusque dans les modalités de la scène conjugale. Des aménagements sont donc sans cesse nécessaires pour que la réalité du couple s'exprime et dépasse les limites des barreaux et des murs.

Dans cet univers, le lien amoureux est précieux, tour à tour espace de réconfort, de solidarité. Mais il peut aussi être très anxiogène. Si l'administration pénitentiaire considère chacun des conjoints comme deux entités distinctes, ce n'est pas le cas des autres détenus. Il existe dès lors une véritable incidence des problèmes de l'un sur la réalité carcérale de l'autre.

## L'ESPACE DE MÉDIATION

Nous avons donc proposé un espace de médiation, en concertation avec les collègues du service psychiatrique et le psychologue chargé du Projet d'exécution des peines (PEP) (1). Initialement et empiriquement, il s'agissait de créer un lieu de réflexion commun, pour permettre à chaque conjoint de poursuivre sa thérapie personnelle, mais peu à peu, la souffrance du couple a émergé. Il a alors été possible de travailler sur la dynamique conjugale et la façon dont le passage à l'acte s'y inscrit. Si les faits criminels s'enracinent en effet dans l'histoire individuelle des deux conjoints, c'est sur la scène du couple qu'ils se sont produits : si ce n'était pas lui, si ce n'était pas elle, ils n'auraient pas eu lieu.

Dès lors, comment faire l'impasse d'un travail psychothérapeutique avec ce

Christophe PATURAL\*  
Aurélien BLEIRAD\*  
Nathalie DELHOUME\*\*

Psychologues, \*Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne, Auxerre, \*\*Centre de détention de Joux-la-Ville.

couple, surtout si l'on est dans une logique d'évitement de la récidive ?

M. et Mme A., qui éprouvent des difficultés à réfléchir sur leur mode de fonctionnement et à élaborer un projet de réinsertion (soins psychiques, professionnels et familiaux), ont bénéficié de cet espace.

Leur problématique personnelle ne pouvait se régler en dehors de la dimension conjugale, la médiation leur permettant aussi de s'individualiser dans leurs désirs, leurs actes et la reconnaissance de ces actes pour enfin faire vivre le couple.

Chacun pour cela a dû se reconnaître en tant qu'individu avec sa propre dynamique, retrouver une estime de soi, une confiance et une image suffisamment bonne pour se confronter à soi, à son passage à l'acte et à l'autre dans le couple, l'histoire personnelle et familiale n'ayant pas permis cette construction suffisamment sécurisée. Âgés tous deux d'environ trente ans, ils sont incarcérés suite à une condamnation de plus de 15 ans de prison, pour tortures et actes de barbarie sur une mineure de 15 ans par personne ayant autorité.

### « JE LUI EN VEUX »

M. A., d'apparence sympathique, semble peu à l'aise au premier contact. À l'anamnèse, il évoque une enfance difficile, émaillée de violence et de séparation avec un vécu abandonnique. Il est resté toutefois très attaché à son père violent et alcoolique. Le décès de ce dernier l'a d'ailleurs terriblement affecté, malgré les sévices subis dans l'enfance. Par ailleurs, la séparation de ses parents, suivie du départ de sa mère et de son frère aîné, a été vécue comme une trahison. L'éloignement de son frère avec qui il était très complice est relaté comme un moment de grandes souffrances.

Rapidement, la dynamique de couple s'oriente autour de Mme A. qui « dirige » le ménage. Elle prend toutes les décisions, présente une intelligence plus fine, plus analytique et plus abstraite que son mari. Au niveau cognitif, M. A. possède une intelligence moyenne, concrète, avec une certaine immaturité qui vient parfois affaiblir ses facultés de jugement. Malgré une fragilité liée à des carences éducatives et affectives massives, il ne présente pas de troubles psychiques avérés. M. A. manque de confiance en lui, son estime de soi est effondrée. Il manifeste un fonctionnement abandonnique avec une quête de sécurisation et de soutien apporté

par sa femme (ce qui explique en partie le choix de cette épouse dominante et maternelle).

La demande initiale de M. A. est une aide pour comprendre son passage à l'acte mais également développer ses capacités d'affirmation. Lors des entretiens, ses émotions sont fortes et son discours envahi d'angoisse du fait de l'éloignement et des difficultés de communication avec son épouse. Lors des premiers entretiens en couple, l'abord des faits et des conséquences familiales est difficile voire impossible car M. A. est revendicateur à l'encontre de son épouse et de sa belle famille. Il entretient un sentiment de persécution vis-à-vis de ces derniers qui lui ont, lors du procès, imputé l'ensemble des responsabilités.

M. A. reconnaît les faits et leur gravité, mais il n'accepte pas que son épouse s'en dédouane, alors qu'« elle était présente et m'encourageait dans mes agissements, dans ma violence », « Ça m'a renforcé dans mes fausses croyances »... « En plus sa famille n'a jamais voulu croire qu'elle était mêlée à ça, tout est retombé sur moi, c'était que ma faute », « On m'a laissé tomber, on m'a abandonné, on m'accusait de tout comme si c'était une sainte et moi le diable et elle, elle disait rien pour prendre sa part de responsabilité... Je lui en veux de ça. »

M. A. explique qu'après le procès son épouse a reconnu en partie son implication, ce qui leur a permis de renouer le dialogue. Cependant, les relations restent tendues et l'avenir du couple incertain. Il subsiste chez M. A. un sentiment de colère, il peine à retrouver sa place de mari et de père. Pour les décisions importantes concernant l'éducation des enfants et la vie de couple, Mme A. a conservé l'habitude d'en référer en priorité à son père. Ce choix a entraîné de nombreux secrets et de non-dits au sein du couple.

### « C'ÉTAIT PAS QUELQU'UN DE BIEN... »

Mme A. effectue une détention sans problème particulier et sait adopter un comportement tout à fait adapté. Elle prend soin d'elle et renvoie une image positive. Polie, patiente, d'un contact agréable et dotée d'un bon niveau intellectuel, elle fait partie des détenues condamnées à une longue peine qui font rarement parler d'elles.

Elle est issue d'une famille de classe moyenne, assez soudée et au sein de laquelle elle s'est toujours sentie aimée.

Ses parents et particulièrement son père, ont toujours été très présents, lui apportant soutien et aide lorsqu'il le fallait. Néanmoins, la communication n'a pas toujours été évidente, les conflits étaient plutôt évincés. Ce qui primait dans son enfance était l'apprentissage des bonnes manières pour être « une bonne petite fille sage ». Mme A. s'est donc construite en se sur-adaptant aux différentes situations rencontrées, en se focalisant sur l'apparence et en gardant toujours le contrôle d'elle-même et de ses émotions. Fonctionnant en faux-self (2), elle a tendance à réagir aux problèmes par la dénégation ou une agressivité passive, défenses qui lui ont permis d'éviter pour un temps, un effondrement dépressif. Des difficultés d'affirmation de soi sont observées mais contrebalancées par une impression de maîtrise et de domination (de soi, des autres, de l'environnement). Une problématique narcissique est donc sous-jacente et se rejoue quand elle se sent dépassée. Admettre ses problèmes serait reconnaître ses faiblesses et donc une part de vulnérabilité. Ce cheminement a été compliqué et il a fallu presque une dizaine d'années avant que Mme A. puisse réellement intégrer son passage à l'acte et le verbalise sans le minimiser. Elle avait en effet tendance à rejeter toute la responsabilité sur son mari et qualifiait le crime de « violences aggravées ». Elle explique que, se sentant dépassée par les troubles du comportement de la jeune victime, elle en avait confié toute l'éducation à son mari. Elle rajoute qu'elle ne savait pas ce qu'il lui faisait exactement, bien qu'elle admette avoir entendu des cris ou surpris des scènes, immédiatement mises à distance. Elle continuait à vivre « comme si de rien était », tout en préservant son estime de soi et une image de bonne mère auprès de ses deux enfants. Lors du procès, Mme A., ainsi que toute sa famille, étaient persuadés qu'elle ne serait pas condamnée, n'étant pas l'actrice active des maltraitances. Elle pensait être entendue comme témoin, puis être relaxée et continuer sa vie avec ses enfants. Elle a accusé son mari d'être l'auteur unique des actes commis.

L'annonce de la condamnation a été un véritable choc et a entraîné un effondrement dépressif, qui a renforcé le clivage entre les conjoints : « C'est de sa faute », « C'est à cause de lui que tu en es là », « C'était pas quelqu'un de bien pour toi de toute façon »...

La prise de conscience de son implication a été trop douloureuse au moment des faits et pendant les premières années de son incarcération. Elle a émergé avec le temps et les prises en charge psychologiques.

### COMPRENDRE L'ALLIANCE CRIMINELLE

Le couple bénéficie de l'espace de médiation depuis plusieurs années. L'objectif initial est qu'ils puissent aborder ensemble, avec l'aide d'un tiers, les griefs qu'ils nourrissent l'un envers l'autre par rapport aux actes commis. Il faut donc ouvrir une brèche pour qu'advienne une mise en mots et une « reconstitution » commune des faits. Au cours des rencontres, qui ont lieu tous les 15 jours, ils apprennent peu à peu à se parler, à s'écouter et à reconnaître l'implication de chacun sans chercher à faire peser la responsabilité sur l'autre. Cela nécessite un climat de confiance, un cadre clair et sécurisant. Nous composons avec l'univers carcéral. Difficile en effet de leur demander de travailler ensemble par courrier sur tel ou tel thème, ou encore de se rapprocher physiquement en cas de conflit. Il nous faut inventer, combiner notre accompagnement avec la réalité et trouver des aménagements pour que cette conjugalité puisse se vivre et s'éprouver.

Aujourd'hui, M. et Mme A. interrogent leur statut de couple et leur identité de parents. Ils s'accordent sur une position commune pour avancer comme des partenaires de vie, en alliés plutôt qu'en rivaux. Ils mesurent l'un et l'autre la gravité de leurs agissements et éprouvent une culpabilité massive. Cet espace de médiation leur permet de faire le point sur les dysfonctionnements et les rouages dans lesquels ils se trouvaient, de mener un travail d'acceptation et de reconnaissance commune.

Ils ont pris conscience que, dans leur vie commune, les situations de stress et de menaces ressenties ont provoqué chez eux un sentiment de perte de leur identité. L'agressivité et la colère de l'un

alimentaient celle de l'autre et chacun dans le couple a perdu ses inhibitions et diminué son sentiment de responsabilité.

Dans ce passage à l'acte, le fait d'être en couple les a conduits à adopter des comportements antisociaux. La perte d'individuation permet d'expliquer de tels actes que l'un ou l'autre, séparément, n'aurait sans doute pas commis.

Dans le couple, ces deux personnes sont devenues non identifiables et anonymes, ce qui a pu entraîner la levée des interdits mais aussi l'abandon des valeurs personnelles. *A posteriori*, ils ont pu expliquer leurs comportements excessifs par la situation et non par leurs motivations personnelles rejetant le plus souvent la faute sur l'autre. Ce couple a ainsi pris conscience de « l'alliance criminelle » qu'ils avaient construit, où la présence de l'un venait renforcer, dédouaner et cautionner le passage à l'acte de l'autre. Chacun s'est senti non responsable mais incité, entraîné, voir victime des agissements de l'autre, la perte de conscience de soi et de ses propres limites causant l'irréparable.

C'est cette prise de conscience qui a permis à chacun de reconnaître sa responsabilité et son implication et ainsi de restaurer une relation de couple solide et unie pour affronter les conséquences de leurs actes et non plus un clivage et un rejet de la faute sur l'autre.

### CONCLUSION

Au cours des deux dernières années, M. et Mme A. ont poursuivi leur travail de réflexion et élaboré leur demande conjointe d'aménagement de peine. L'espace de médiation a donc été un lieu où s'est peu à peu mûrie cette requête et où s'interroge le sens que cela prend pour chacun d'eux, pour le couple et la famille.

Ils ont également poursuivi leur compréhension des événements en lien avec les faits, fil rouge de nos nombreuses rencontres. Au moment de solliciter leur libération, loin d'avoir été mise de côté, la victime reste au cœur de leurs préoccupations. Ils ont progressé considérablement dans leur

capacité à communiquer l'un avec l'autre, à être solidaire, à se soutenir, à se considérer dans la prise des décisions et à exprimer leurs émotions.

Après ces quelques années de travail, M. et Mme A. disent que leur couple a sans doute « accouché » de lui-même derrière les barreaux. L'heure viendra où ils devront « expérimenter » leur nouveau mode de fonctionnement en dehors des murs. Leur première permission sera alors pour ce « vieux » couple comme une première rencontre.

Le travail en couple étaye la thérapie individuelle. En milieu carcéral, l'espace de médiation nourrit un double objectif : le travail de chacun dans le couple, celui du couple dans sa dimension criminelle. Il s'agit alors de passer par le couple pour rencontrer le sujet criminel et de passer par le sujet pour rencontrer le couple criminel, dans un mouvement alternatif et réciproque.

1- *Le PEP (Parcours d'exécution des peines) est un dispositif qui vise à rendre la personne détenue actrice de son parcours en détention afin que sa peine prenne sens. Le psychologue PEP fait l'interface entre les différents services (pénitentiaire, insertion et probation, scolaire, médical, psychiatrique, formation professionnelle) et contribue à l'accompagnement de l'émergence du sens de la sanction pour la personne détenue. Le projet PEP est établi par la CPU (commission pluridisciplinaire unique), qui définit le classement au travail et en formation, évalue le potentiel suicidaire et la vulnérabilité, traite de la situation de pauvreté, envisage les affectations en détention en fonction de régimes différents avec plus ou moins d'autonomie...*

2- *Selon Winnicott, le moi du nourrisson se construit vers un état dans lequel les exigences instinctuelles sont ressenties comme faisant partie du « self » et non de l'environnement. Le faux-self est représenté par toute l'organisation que constitue une attitude sociale polie, de bonnes manières, une réserve. Le vrai self est spontané et les événements du monde se sont accordés à cette spontanéité, du fait de l'adaptation d'une mère suffisamment bonne (Dictionnaire de la psychanalyse, Chemama R., Vandermersch B. (dir.) Larousse, 1998).*

**Résumé :** Des psychologues en milieu carcéral proposent un espace de médiation à des couples en détention. En interrogeant la dynamique du couple, il s'agit de permettre à chacun des conjoints un travail thérapeutique sur lui-même et dans le même un travail sur le lien, en tenant compte des contraintes imposées par la prison. Une vignette clinique permet d'explorer comment un couple en situation de blocage, notamment du fait du rejet de la responsabilité des actes criminels commis, parvient progressivement à « accoucher de lui-même » et envisager un avenir commun.

**Mots-clés :** Cas clinique – Couple – Détenu – Espace – Médiation conjugale – Passage à l'acte – Prison – Psychologue – Relation conjugale – Responsabilité.